# ENDURO DU CHATEAU MOTO CLUB DE BOUTEVILLE (16) DIMANCHE 02 AVRIL 2017

Coupe de France des régions d'enduro Championnat de ligue Poitou-Charentes

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Le Moto club de BOUTEVILLE organise, le 02 avril 2017, un enduro comptant pour la Coupe de France des régions d'enduro et le championnat de ligue Poitou-Charentes 2017.

Le présent règlement se réfère au code sportif FFM, au règlement fédéral et au règlement 2017 de la commission Enduro Nationale.

#### **Article 1: PARCOURS**

Le départ et l'arrivée de l'épreuve ont lieu au château de Bouteville. Le premier départ sera donné à 8h00. Le parcours de 80 km est à effectuer 2.5 fois pour tous il comporte un CH unique avec ravitaillement. Le circuit comprend également 3 épreuves spéciales. En cas de problème, l'organisation se réserve le droit d'annuler une épreuve spéciale, ou, de raccourcir le parcours.

#### **Article 2: EQUIPES**

#### Coupe de France

Les équipes sont constituées de 3 pilotes et concourent en Ligue, Club ou Team.

- Ligue : équipages uniquement désignés par les ligues régionales.
- Club : équipages constitués de 3 pilotes d'un même club affilié à la FFM.
- Team : autre équipages représentant un intérêt commun.

# Seuls les licenciés inter et NCO peuvent participer. Les licences « une manifestation » ne sont pas acceptées

#### Championnat de ligue Poitou-Charentes :

L'épreuve de ligue est une épreuve individuelle, chaque pilote s'inscrit selon les catégories décrites dans le règlement du championnat de ligue Poitou Charente

Les licences « une manifestation » sont acceptées dans le cadre de cette épreuve

#### **Article 3: DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés à 300 € par équipes de 3 pilotes, et 55 € pour les individuels. Clôture des engagements le 26 mars 2017. Le nombre maximal de pilotes est fixé à 350. Les numéros de course sont attribués par équipage à la réception de la demande d'engagement correctement renseignée (inscriptions sur le site ffm.engage-sport.com) et des droits d'engagement.

L'engagement sera confirmé via internet. Tout manquement entrainera le rejet de la demande. Les numéros seront attribués individuellement selon la même procédure pour le championnat de ligue Poitou-Charentes

#### **Article 4: ACCUEIL ADMINISTRATIF**

<u>Uniquement le samedi</u>. Il aura lieu au château de Bouteville **le samedi 01 avril de 9h00 à12h00 et de 14h00 à 18h00.** Le pilote doit se présenter muni de la confirmation d'engagement, la licence FFM 2017, son permis de conduire, la carte grise de la moto et l'attestation d'assurance. **Originaux obligatoires, toutes photocopies seront refusées.** 

#### **Article 5: CONTROLE TECHNIQUE**

Uniquement le samedi. Il aura lieu à proximité de l'accueil administratif et aux mêmes horaires. La machine et le casque seront contrôlés conformément au règlement du championnat de France d'Enduro. La protection dorsale est obligatoire et devra également être présentée au commissaire technique.

L'organisateur rappelle, sans être exhaustif, que les pneus FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière, que le niveau de bruit sera vérifié conformément au règlement du championnat de France d'Enduro 2017, que l'éclairage doit fonctionner à l'avant et à l'arrière et que le casque doit être homologué avec marquage lisible et en bon état. Des marques seront effectuées, par les commissaires, sur la machine Fonds de plaques et numéros de course :

- Couleurs libres pour les équipages engagés en coupe de France
- Selon règlement du championnat de ligue enduro du Poitou Charente pour les engagés individuels

#### **Article 6: PUBLICATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES**

Seules les équipes de ligue concourent pour la coupe de France.

Seront récompensés les trois premiers équipages de Ligue, Club et Team. Un classement individuel sera également publié pour la ligue Poitou-Charentes.

La publication des résultats et la remise des prix auront lieu sur place, le soir de l'épreuve à 18h00.

#### **Article 7: RECLAMATIONS**

Chaque réclamation doit être formulée par écrit, accompagnée des droits (voir le règlement du championnat de France d'Enduro) et remise au directeur de course dans un délai d'une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent ou, d'une demi-heure après la publication des résultats, si la dite réclamation porte sur ces derniers.

#### **Article 8: ASSURANCE**

Le Moto Club de Bouteville a souscrit une assurance auprès du groupe GRAS SAVOYE couvrant la responsabilité civile suivant la réglementation.

#### **Article 9: CONDITIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS**

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeur, de remettre ou d'annuler la compétition. Par son engagement tout participant s'engage à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de cette épreuve. Il participe à la compétition sous sa propre responsabilité et à ses risques et périls. Il renonce à toute demande de dédommagement de la part de l'organisateur ou de ces officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque concurrent devra impérativement respecter les règles de circulation (code de la route) sous peine d'exclusion immédiate. Tout accident devra être signalé au directeur de course le jour même de la course.

D'autre part, toute intervention sur la moto devra être réalisée sur un tapis environnemental.

#### **Article 10: OFFICIELS**

Responsable technique préfecture : David CAUSSE Président du MC Bouteville

Directeur de Course : AUPY Bernard licence n° 046538 Commissaires Sportifs : NICOLAS Agnes licence n° 018221

NARQUET Philippe licence n° 053478

DUBOIS Michel licence n° 009108

GEORGET Bernard licence n° 011372

Membre du jury : BARRAUD Francis licence n° 003006

Responsables Spéciales : à définir

Commissaires Technique : MOTHEAU Patrick licence n° 017886

HAMELIN Stéphane licence n° 278883

Commissaires de Piste : à définir

### **Article 11: PILOTES INDIVIDUELS**

Les engagés individuels prendront le départ, par ordre d'arrivée des engagements, **après les équipes de coupe.** 

# **Article 12 : Horaires prévisionnels**

Date	Début	Fin	Nature	Catégorie
01/04/2017	9h00	18h00	Contrôle administratif	Tous
	9h00	19h00	Contrôle technique	
02/04/2017	8h00		1er départ	Coupe de France
	8h45		1er départ	Ligue Poitou-Charentes
	18h00		Fin de l'épreuve	